

Changements apportés aux salaires, à l'indemnité de gants et aux congés

☑ Salaires

Groupe d'employés touchés : Factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS); employés de relève permanents (ERP); employés de relève sur appel (ERSA)

- À compter du 1^{er} janvier 2019, les employés seront rémunérés à un taux égal à celui des agents de livraison des secteurs urbains pour tout travail exécuté, selon les nouvelles valeurs d'activités énumérées plus bas.
- Les paiements rétroactifs de 2016 à 2018 seront mis en œuvre ultérieurement. Vous recevrez de plus amples renseignements quant aux changements apportés et au moment où les paiements seront effectués.**

Valeurs de livraison	1 ^{er} janv. 2019
Boîte aux lettres rurale (BLR)	0,1246 \$
Boîte aux lettres rurale (BLR) – Outil de préhension des FFRS	0,1640 \$
Boîte aux lettres rurale (BLR) – Conduite à droite	0,0753 \$
Boîte postale communautaire (BPCOM)	0,0616 \$
Boîte postale multiple (BPM)	0,0753 \$
Kiosques	0,0671 \$
Emplacements de BPCOM avec de nombreux PDR	0,0709 \$
Batterie de boîtes aux lettres (BBL)	0,0849 \$
Levée d'armoire à colis	0,1995 \$
Comptoir d'un commerce	0,2872 \$
Extérieur d'un commerce	0,2216 \$
Comptoir d'un commerce spécial	3,3245 \$
Levée au COP/autre	1,7732 \$
Dépôt à un COP	1,2855 \$
Levée de boîte aux lettres publique (BLP)	1,2847 \$
Ramassage au niveau de la rue	1,5515 \$
Ramassage – Autres	2,4381 \$
Arrêts de livraison	0,1068 \$

Valeurs de tri	1 ^{er} janv. 2019
Résidence	0,1108 \$
Résidence – Tri séquentiel	0,0887 \$
Ferme	0,1108 \$
Ferme – Tri séquentiel	0,0887 \$
Commerce SGA	0,3543 \$
Commerce SGA – Tri séquentiel	0,2837 \$
Appartement	0,0753 \$
Appartement – Tri séquentiel	0,0603 \$
Livraison directe aux entreprises	0,3543 \$
Livraison directe aux entreprises – Tri séquentiel	0,2837 \$
Direct	0,3543 \$
Direct – Tri séquentiel	0,2837 \$
Temps de conduite par km (PDR/km)	
50 km/h – 9,9 ou moins (PDR/km)	0,5323 \$
40 km/h – 10 à 24,9 (PDR/km)	0,6649 \$
30 km/h – 25 à 49,9 (PDR/km)	0,8866 \$
20 km/h – 50 ou plus (PDR/km)	1,3299 \$

- La section de votre convention collective qui décrit le calcul du salaire proprement dit (annexe « A ») a été mise à jour pour refléter la décision sur l'équité salariale.
- Les ERP qui ne sont pas affectés à un itinéraire recevront 90 \$ en rémunération au lieu de 60 \$. Ils seront tenus d'effectuer d'autres tâches qui leur sont attribuées, et ce, pour un maximum de trois heures par jour (alinéa 3 b) de l'annexe « F »).

☑ Indemnité de gants et paiement rétroactif versé pour l'indemnité de gants

Groupe d'employés touchés : FFRS et ERP

- Les employés sont admissibles à une indemnité annuelle de 20 \$ à titre d'indemnité de gants. Cet avantage est rétroactif au 1^{er} janvier 2016.
- Sur le relevé de paie du 29 novembre 2018, les employés admissibles ont reçu jusqu'à 60 \$ à titre d'indemnité de gants (20 \$ par année pour 2016, 2017 et 2018).
- Ils doivent avoir occupé un emploi permanent à partir du 1^{er} octobre d'une année donnée pour pouvoir toucher le paiement rétroactif de l'année en question.
- Le montant sera versé en octobre 2019 pour couvrir la période du 2 octobre 2018 au 1^{er} octobre 2019.

☑ Changements apportés aux congés

Groupe d'employés touchés : FFRS et ERP actifs

Congés payés

Les employés seront admissibles aux congés payés suivants selon la convention collective du secteur urbain :

Codes de congé		Précisions
758 – Mariage		Après six mois de service continu, un congé spécial payé maximal de cinq jours peut être accordé pour se marier. Le congé doit être pris dans les cinq jours précédant ou suivant la date du mariage.
760 – Congé de naissance ou d'adoption		Si votre conjoint donne naissance à un enfant ou si vous êtes en train d'adopter un enfant, vous pouvez obtenir jusqu'à concurrence de deux jours de congé payés par année civile pour les besoins directement liés à la naissance ou à l'adoption de votre enfant.
727 – Congé pour service judiciaire		Les congés payés seront accordés si vous devez être au tribunal pendant les heures normales de travail pour faire partie d'un jury, ou si vous devez, par assignation ou sommation, assister à une audience à titre de témoin.
800 –	Autre congé de sélection de personnel	Vous pouvez prendre un congé payé si vous participez au processus de sélection pour la dotation d'un poste au sein de l'entreprise.
	Congé de perfectionnement professionnel	Le perfectionnement professionnel désigne une activité susceptible de favoriser votre cheminement de carrière et la réalisation des objectifs de l'organisation. Vous pouvez prendre un congé payé pour suivre un cours donné par Postes Canada, un cours offert par un établissement d'enseignement reconnu, ou pour participer à un séminaire, un congrès ou une session d'étude dans un domaine spécialisé directement rattaché à votre travail. Postes Canada doit convenir que le programme d'études pourra aider l'employé à accroître son cheminement de carrière.
	Examen	Vous pouvez bénéficier d'un congé d'examen payé pour vous présenter à un examen qui a lieu pendant vos heures de travail à l'horaire. Postes Canada doit convenir que le programme d'études est directement rattaché à vos fonctions ou qu'il vous permettra d'accroître vos compétences.
	Autres raisons	Si vous avez utilisé tous vos jours de congé pour raisons personnelles, vous pouvez bénéficier d'un congé spécial payé dans certaines circonstances, y compris, sans toutefois s'y limiter, la maladie dans la proche famille.

Congé de préretraite

- Les FFRS et les ERP qui atteignent l'âge de 50 ans et qui cumulent 20 années d'emploi continu, ou qui atteignent l'âge de 60 ans et qui cumulent cinq années d'emploi continu ont droit à un congé de préretraite d'une semaine au cours de l'année de vacances où ils deviennent admissibles. Ces employés ont droit à une semaine au cours de chaque année de vacances par la suite jusqu'à leur retraite, et jusqu'à concurrence de six semaines de congé de préretraite.
- À compter du 1^{er} janvier 2019, les FFRS et les ERP qui satisfont aux exigences auront droit à un congé de préretraite.